

DESTINATAIRES : Le personnel, les gestionnaires et les médecins

EXPÉDITEURS : Dre Lise-Andrée Galarneau, médecin officier de la prévention et
contrôle des infections

Dr David Hakim, anesthésiologiste, chef du département
d'anesthésiologie

Élise Leclair, directrice des soins infirmiers

DATE : Le 9 octobre 2020

OBJET : **Procédure de dépistage obligatoire de la COVID-19
préopératoire pour la clientèle asymptomatique (PRO-22-020)**

Considérant le nombre croissant de gens infectés par la COVID-19 dans la population générale, à la lumière des récentes données¹⁻² dans la littérature sur la mortalité périopératoire des gens porteurs du virus (jusqu'à 23,8 %) et considérant la précarité des équipes des blocs opératoires, le comité exécutif de prévention et contrôle des infections (CEPCI) recommande l'application du dépistage systématique du SARS-CoV-2 chez tous les usagers devant subir une intervention chirurgicale ou toute procédure générant des aérosols (IMGA).

Modalités d'application

Référez-vous à la [Procédure de dépistage obligatoire de la COVID-19 préopératoire pour la clientèle asymptomatique \(PRO-22-020\)](#). Elle est disponible au ciusssmcq.ca > intranet > [COVID-19-Employés > Prélèvements et dépistages](#). Cette procédure bien détaillée sera mise à jour au besoin et constitue l'outil à utiliser pour appliquer cette recommandation.

Il est bien important de noter que le dépistage d'un usager asymptomatique dans ce contexte **NE** constitue **PAS** une indication de placer l'usager en zone tiède. Bien entendu, si d'autres raisons laissent croire au clinicien que l'usager pourrait être porteur de la COVID-19, il reste à son jugement de le placer en isolement.

Dans le contexte d'une procédure urgente pour laquelle le délai d'obtention du résultat de dépistage nuit au pronostic de l'usager, la décision de procéder sans le résultat reste à la discrétion de l'équipe médicale (ex. : chirurgien et anesthésiste). Il faudra considérer les risques et les bénéfices pour l'usager de procéder sans le résultat. Le choix d'équipements de protection individuelle sera alors basé sur le questionnaire et la symptomatologie de l'usager en fonction des directives de la PCI.

Si une situation équivoque se présente, Dre Lise-Andrée Galarneau, officière de PCI, sera disponible pour orienter la décision.

¹ [Mortality and pulmonary complications in patients undergoing surgery with perioperative SARS-CoV-2 infection: an international cohort study](#), The Lancet 2020; 396: 27–38

² [Mitigating the risks of surgery during the COVID-19 pandemic](#), Paul S Myles, Salome Maswime, The Lancet Vol 396 July 4, 2020